

Cas type OL PA-04

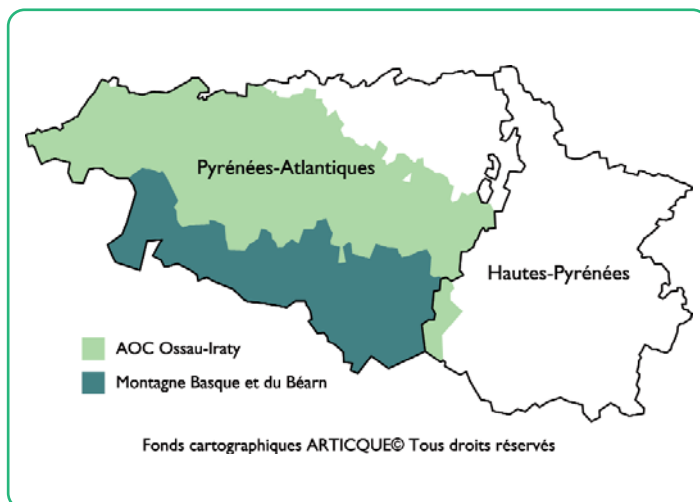
SYSTÈME MIXTE OVIN LAIT-BOVIN VIANDE, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



Petite structure transhumante en transformation fromagère fermière
2,5 UMO exploitant, 0,5 UMO bénévole, 30 ha de SAU, 12 ha de
landes, 270 brebis de plus de 6 mois, 15 vaches Blonde d'Aquitaine,
39 000 l de lait produit et transformé en AOP Ossau-Iraty



Ce système transhumant mixte ovin lait - bovin viande des Pyrénées-Atlantiques est majoritairement présent dans la région de la Montagne Basque et de la Montagne Béarnaise. Il se caractérise par la transformation fromagère fermière de la totalité du lait produit. L'atelier bovin viande est un système naisseur brouardards de race Blonde d'Aquitaine transhumant.



Localisation du cas-type



RESEAUX D'ELEVAGE



INSTITUT DE L'ELEVAGE



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE



CNBL
Comité National Brebis Laitières

PRÉSENTATION DU SYSTÈME

Le troupeau ovin lait est constitué de 270 brebis présentes à la mise bas, exclusivement de race Basco-Béarnaise. Les agnelages démarrent fin octobre pour un début de traite fin novembre.

Le volume de lait produit entre le 25 novembre et le 31 juillet est de 39 000 litres. La totalité du lait produit est transformée en fromages fermiers commercialisés en vente directe. La conduite du troupeau respecte les conditions de production fixées dans le cahier des charges de l'AOP Ossau-Iraty.

Le troupeau bovin viande est quant à lui constitué de 15 vaches suitées de race Blonde d'Aquitaine et 9 brouardards ou brouardards de race pure sont vendus chaque année.

La surface agricole utile (SAU) s'élève à 30 ha, complétée par 12 ha de landes et parcours privés. À cela s'ajoute l'utilisation d'estives collectives.

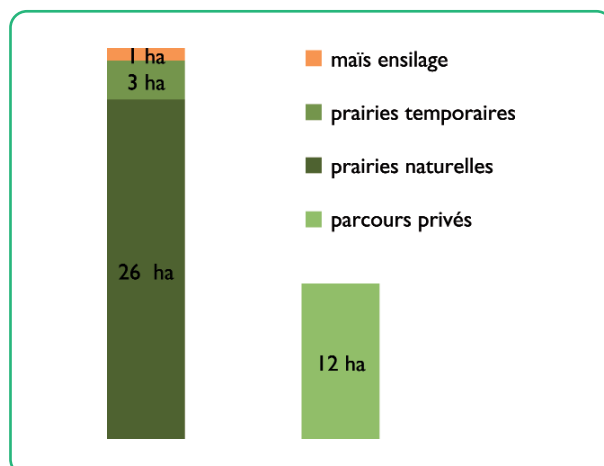
La transhumance démarre autour du 15 juin et se termine fin septembre, soit environ 1 mois avant les premières mises bas.

SFP : 30 ha
Cheptel : 61,1 UGB

Chargement apparent : 2,0 UGB/ha

Transhumance estivale : 2,5 mois pour une partie du troupeau

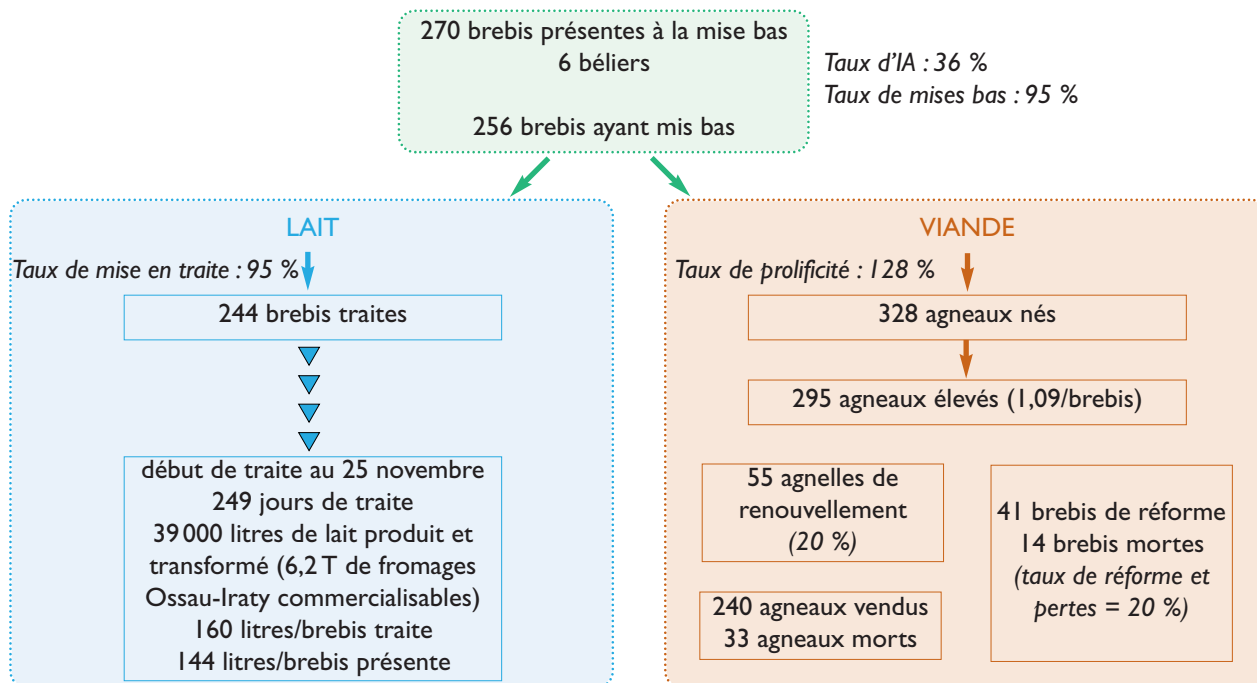
Assolement



Aquitaine

LA CONDUITE DU TROUPEAU OVIN LAIT

Schéma de fonctionnement : 43,5 UGB

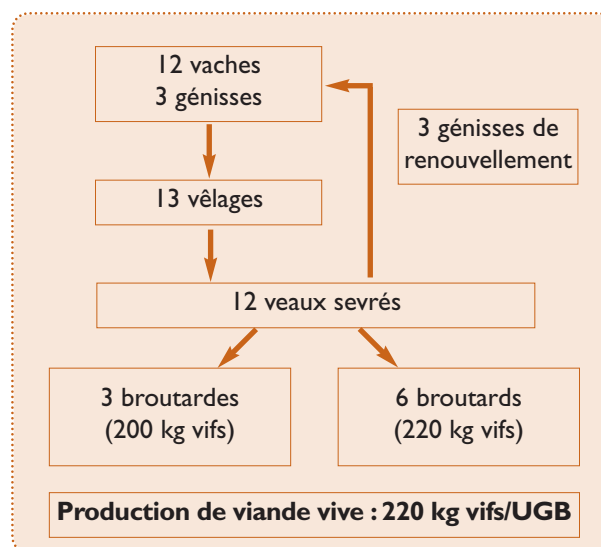


La lutte se déroule à partir de fin mai avec 45 % des brebis adultes inséminées. Les antenaises sont synchronisées et mises à la lutte au retour d'estive fin septembre. Les mises bas démarrent fin octobre et ont lieu majoritairement entre le 20 octobre et 10 décembre pour les adultes, entre début mars et le 10 avril pour les antenaises. Après une période d'allaitement des agneaux de 4 semaines, la période de traite démarre le 25 novembre et se termine le 31 juillet. Le lait est transformé à la ferme en fromages Ossau-Iraty, affinés pendant au moins 3 mois chez un affineur et commercialisés en vente directe à la ferme : 6,5 T de fromages sont fabriquées, mais compte tenu des pertes (5 %), 6,2 T sont commercialisables. Un fromage sur 12 est laissé à l'affineur (soit 0,5 T), 5,7 T sont vendues en direct.

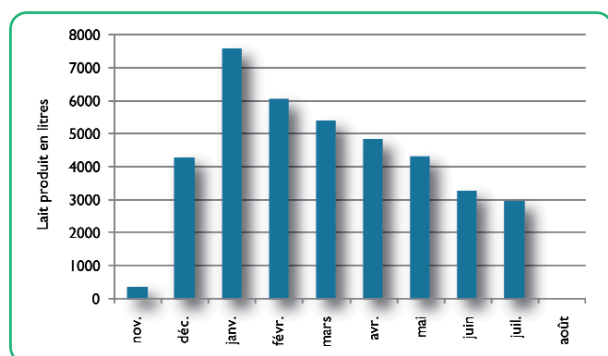
La totalité des agnelles de renouvellement est issue du troupeau et les 240 agneaux commercialisés respectent les conditions de production de l'IGP / Label Rouge « Agneau de Lait des Pyrénées ».

LA CONDUITE DU TROUPEAU BOVIN VIANDE

Schéma de fonctionnement : 17,6 UGB



Répartition mensuelle de la production laitière



Les brebis adultes démarrent leur lactation à 1,7 litre de lait par jour et les antenaises à 1,4 litre de lait par jour.

Le troupeau bovin viande est constitué de 15 femelles de race Blonde d'Aquitaine. Les vaches sont réformées maigres à 650 kg vifs et 9 brouards sont vendus chaque année (3 femelles de 200 kgv et 6 mâles de 220 kgv).

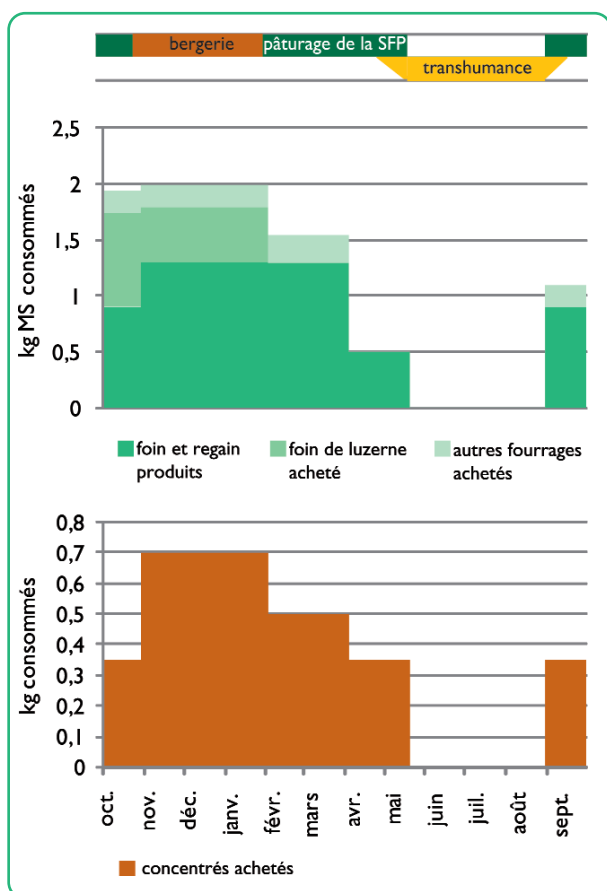


L'ALIMENTATION DES TROUPEAUX

Les brebis sont nourries avec une ration à base de foin (foin de luzerne et regain) et de luzerne déshydratée achetée. La ration du lot principal est complétée par du maïs grain acheté et un aliment complet du commerce.

Les vaches allaitantes sont nourries essentiellement avec des fourrages produits sur l'exploitation (foin de première coupe et maïs ensilage), complétés par 310 kg de concentrés et de correcteur azoté par UGB et par an.

Conduite de l'alimentation du lot principal de brebis (/brebis/jour)



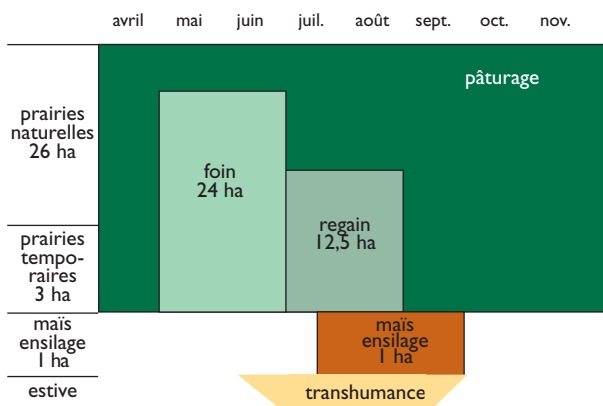
Besoins annuels en fourrages et en concentrés des ateliers ovin lait et bovin viande

	Par brebis	Par agnelle	Total troupeau ovin lait	Total troupeau bovin viande
Fourrages produits	219 kg MS	118 kg MS	66 TMS	31 TMS
Fourrages achetés	81 kg MS	0 kg MS	22 TMS	0 TMS
Fourrages distribués	300 kg MS	118 kg MS	88 TMS	31 TMS
Concentrés produits	0 kg	0 kg	0 T	0 T
Concentrés achetés	88 kg	104 kg	29 T	4 T
Concentrés distribués	88 kg	104 kg	29 T	4 T
Paille utilisée pour litière*	100 kg/brebis		40 T	

* complétée par de la fougère récoltée sur les landes.

L'UTILISATION DES SURFACES

Représentation schématique



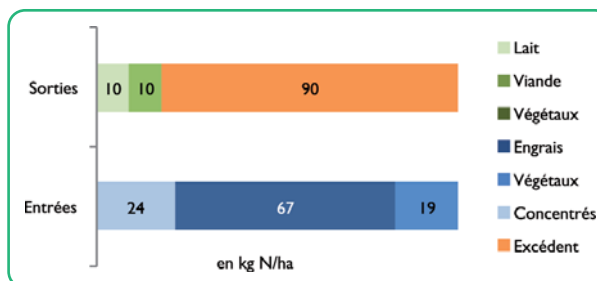
Récolte

	ha	rdt/ha	quantité
Foin 1° coupe	24	2,9 TMS	69,3 TMS
Regain	12,5	1,6 TMS	20,3 TMS
Maïs ensilage	1	13 TMS	13 TMS

La totalité des surfaces en prairies peut être pâturée toute l'année. Près de 24 ha sont fauchés au printemps et les surfaces en pente non mécanisables sont réservées exclusivement au pâturage. La fertilisation minérale s'élève à 60 unités d'azote par hectare de prairie permanente et à 120 unités d'azote par hectare de prairie temporaire. Le maïs ensilage fait l'objet d'une fertilisation azotée (100 U/ha) et phosphatée (25 U/ha). Le fumier produit sur l'exploitation est épandu sur l'ensemble des surfaces épandables.

LE BILAN DES MINÉRAUX

Bilan azoté hors fixation symbiotique



Les entrées sont constituées par les engrais et les achats de concentrés et de fourrages. Les exportations couvrent 18 % des entrées et sont composées pour moitié par le lait produit. L'excédent hors fixation symbiotique est de 90 kg d'azote, 16 kg de phosphate et 35 kg de potasse par hectare de SAU.

LES MOYENS DE PRODUCTION

Bâtiments

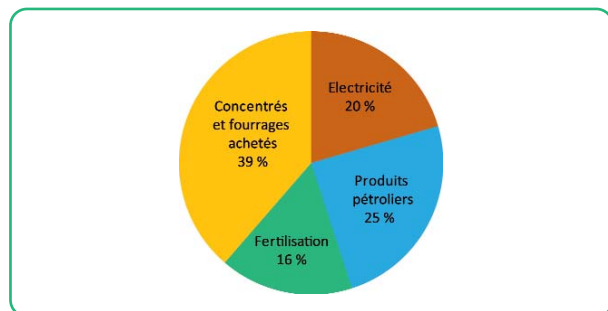
- Bergerie fonctionnelle équipée d'un bloc traite
- Stabulation vaches allaitantes
- Hangar de stockage du matériel (150 m²) et des fourrages (400 m²)
- Fromagerie (avec cuve de 800 litres)

Matériel

- **Propriété** : tracteurs 4 RM 60 CV et 80 CV, matériel de récolte des fourrages (faucheuse, andaineuse, faneuse), épandeur d'engrais, désileuse, presse balles rondes, utilitaire avec compartiment isotherme
- **Copropriété** : plateau, enfonce-pieux, épandeur, pulvérisateur, gyrobroyeur
- **Entreprise** : semoirs (maïs et prairies), cover crop, charrue réversible, herse rotative, ensileuse, remorque.

LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Détail des consommations d'énergie de l'atelier ovin lait (hors construction bâtiments et matériel)



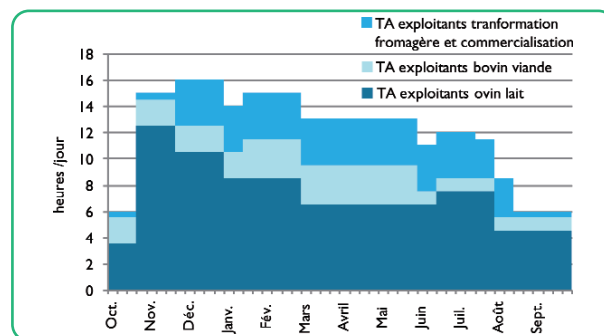
Près de 40 % des consommations d'énergie de l'atelier concernent l'alimentation. Au total, elles s'élèvent à 9 600 mégajoules pour 1000 litres de lait (268 EQF). Au niveau de l'exploitation, la consommation d'énergie s'élève à 16 550 mégajoules par ha de SAU (462 EQF).

LE TRAVAIL

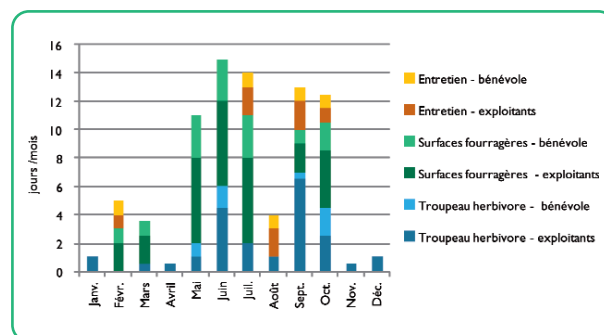
La méthode bilan travail différencie deux types de travaux : le **travail d'astreinte** quantifié en heures/jour qui s'effectue quotidiennement, difficile à concentrer et peu différé (surveillance, alimentation, traite...) et le **travail de saison** quantifié en jours/mois qui regroupe les travaux saisonniers plus faciles à reporter et les travaux d'entretien. Deux catégories de main-d'œuvre sont

également distinguées : la cellule de base (travailleurs permanents) et les bénévoles. Le temps disponible calculé indique la marge de manœuvre en temps et correspond au temps qu'il reste à la cellule de base pour les activités non comptabilisées (agricoles ou non).

Répartition annuelle du travail d'astreinte



Répartition annuelle du travail de saison



EN CHIFFRES

Travail d'astreinte annuel : 3 800 heures au total,
 dont 1 500 heures /pCB*
 TA atelier ovin lait : 8,5 heures/brebis
 TA herbivores : 64,5 heures/UGB

Travail de saison annuel : 81 jours au total,
 dont 23 jours /pCB
 TS herbivores : 0,4 j./UGB
 TS surfaces fourragères : 1,4 j./ha

Temps disponible annuel calculé : 910 heures /pCB

* personne de la cellule de base (travailleurs permanents)

Dans ce système, le travail réalisé par la main-d'œuvre bénévole représente 30 % du travail de saison.

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Ce document a été élaboré et édité avec le soutien financier de l'Union Européenne (FEADER) et du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (CasDAR). Les données mobilisées pour sa réalisation ont été collectées dans le cadre du dispositif Réseaux d'élevage soutenu financièrement par FranceAgriMer.



Septembre 2012

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
 www.idelle.fr - ISBN : 978 2 36343 330 5 - PUB IE : 00 12 57 033